

Autre(s)pARTs
1 rue Charles Garnier
93400 Saint-Ouen
Tel: 01 40 11 25 25
Fax: 01 40 11 25 24
autresparts@free.fr

Monsieur Bernard Latarjet
Mission nationale pour l'avenir du spectacle vivant
Grand Palais - Porte C
Boulevard Franklin Roosevelt
75008 Paris

Saint-Ouen le 20 février 2004

Monsieur,

Nous avons été contactés par Fabien Jannelle et Pascale Henrot, membres de votre mission, pour une rencontre dans le cadre du "Débat national sur l'avenir du spectacle vivant" que le ministre de la Culture vous a confié.

Le 03 juillet dernier, dans une "Lettre ouverte à Monsieur Raffarin, Premier Ministre, Monsieur Fillon, Ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Monsieur Aillagon, Ministre de la culture", Autre(s)pARTs demandait qu'il ne soit pas donné d'agrément à la réforme des annexes 8 et 10 (régime spécifique d'assurance-chômage des professionnels du spectacle et de l'audiovisuel), ni à une autre, tant qu'une réforme des moyens nécessaires au développement de la création contemporaine n'était pas en place.

Nous affirmions alors que la réforme du régime d'assurance-chômage des intermittents ne pouvait pas être déconnectée d'une nécessaire redéfinition de la politique culturelle et de son financement par l'État et les collectivités territoriales.

L'annonce d'un "Débat national sur l'avenir du spectacle vivant" allait évidemment dans le bon sens. Il devait néanmoins être précédé d'un moratoire suspendant l'application du nouveau protocole permettant de préparer les conditions d'une renégociation de ce régime spécifique d'assurance-chômage.

Malheureusement, nous n'avons pas été entendus, ni nous, ni les nombreuses organisations, syndicats des professionnels du spectacle vivant et coordinations d'intermittents. Faisant fi du dialogue social, le nouveau protocole résigné le 13 novembre est entré en vigueur au 1er janvier 2004. Ce nouveau protocole met en danger dès maintenant les artistes, et donc les compagnies, principalement parmi les plus jeunes, les plus fragiles, ceux qui hors des "chemins formatés" prennent en compte les spécificités des divers modes d'expression artistique, et il met en péril à plus ou moins long terme l'activité artistique et culturelle de notre pays.

Nous travaillons au sein d'Autre(s)pARTs à la conception d'un champ artistique non limité aux disciplines artistiques traditionnellement valorisées, qui travaille à l'extension des relations entre l'art et les populations, et qui implique elle aussi une relation autre à la puissance publique.

Au-delà de nos actions et de nos contributions, nous participons activement aux débats, y compris publics, qui permettent de déterminer les missions, les responsabilités et les moyens nécessaires pour la redéfinition d'une véritable politique publique en faveur de l'art et de la culture dans notre société.

Hélas, alors qu'un débat national était annoncé, votre "mission" n'a plus pour finalité que de rendre un rapport au ministre. Aussi, devant le refus du dialogue social, devant le refus d'un débat contradictoire, Autre(s)pARTs, lors de son assemblée générale du 02 février a décidé de ne pas répondre à ces invitations et a appelé ses adhérents, qui seraient sollicités à titre individuel, à en faire autant.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour Autre(s)pARTs
Le Vice-Président, Eric Chevance

NB : Vous pouvez néanmoins trouver sur notre site (<http://autresparts.free.fr>) les contributions d'Autre(s)pARTs, qui participent directement aux débats sur la place de l'art et de la culture dans la société.

